



Belvaux/Sanem, le 24 mars 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 17 mars 2026, réf N° **EAU/AUT/25/0520**, la société

AGORA Sàrl et Cie

a obtenu une autorisation relative à **la modification du concept des eaux du site de Belval pour la Waassertrap inférieure à Belvaux – Commune : Sanem.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délaï de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **24 mars 2026 au 04 mai 2026 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz